

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-SEPT OCTOBRE à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 11 Octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; M. PIERROT Antoine, Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, MM. LEMTIRI Kacem, DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mmes PILLA Claire ; DOMRAULT-TANGUY Carole ; Mmes LARVENT Vanessa, HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS *au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, Adjointe [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;
M. CAUDRON Christophe, Conseiller municipal [pouvoir à M. FRAPPART Laurent].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal

SECRETARE DE SÉANCE : M. LEMTIRI Kacem.

O B J E T

N°17

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

COMPTE FINANCIER UNIQUE

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de Finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de Finances pour 2021,

Vu l'arrêté fixant le cadre du Compte Financier Unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

Vu la délibération n°20231012-17 du Conseil municipal du 12 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

A partir de 2024 : selon l'article 242 modifié de la loi de Finances 2019 susvisé, le CFU a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, et se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leur prérogatives respectives.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles du CFU.

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes Budgétaires.

Il sera présenté au Conseil municipal lors du 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'approuver la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2024.

ADOPTÉ PAR 32 VOIX POUR 2 ABSTENTIONS
[MM. PIRA et BOISSE]

Transmis en Préfecture le **21 OCT. 2024**

Affiché le **21 OCT. 2024**



Nicolas BOUCHE
Maire

Conseiller Métropolitain



Pour extrait conforme,
Kacem LEMTIRI

Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	20241017_17
Objet :	compte financier unique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20241017-20241017_17-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20241017-20241017_17-DE-1-1_0.xml	text/xml	847 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20241017_17 Compte financier unique.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20241017-20241017_17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	314.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2024 à 16h52min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2024 à 16h53min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2024 à 16h56min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 octobre 2024 à 16h56min22s	Reçu par le MI le 2024-10-21